

Arrêté n° 2026-DDETSPP- *142*
portant modification de la liste départementale des personnes habilitées à
assister un(e) salarié(e) lors de l'entretien préalable à un licenciement ou à
une rupture conventionnelle

Le préfet du Cher
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu les articles L 1232-4, L 1232-7, L 1237-12, D 1232-4 à D 1232-6 du Code du Travail ;

Vu le décret du 22 octobre 2025 portant nomination de M. Philippe LE MOING SURZUR
en tant que préfet du Cher ;

Vu l'arrêté ministériel du 17 mars 2025 portant nomination de M. Didier AUBINEAU en
qualité de directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la
protection des populations du Cher ;

Vu l'arrêté du préfet du Cher du 6 mars 2026 accordant délégation de signature au
directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des
populations du Cher ;

Considérant le mail du 20 mars 2026 de M. Rachid BOUADAMA, secrétaire général de la
CFDT, indiquant mettre fin à son mandat et proposant la candidature de M. Adrien
THIBAUDAT pour le remplacer ;

Considérant la consultation dématérialisée du 25 juin 2026 conformément à l'article R
2272-1 du code du travail des organisations professionnelles et syndicales
représentatives visées à l'article L 2272-1 du code du travail ;

Sur proposition de madame la directrice de l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités de la Région Centre Val de Loire ;

A R R E T E

Article 1 : L'arrêté préfectoral modifiant la liste des conseillers du salarié prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 2 : Les personnes dont la liste est annexée au présent arrêté sont habilitées à venir assister un salarié, sur sa demande, lors de l'entretien préalable à son licenciement ou lors du ou des entretiens préalables à une rupture conventionnelle de son contrat de travail, en l'absence d'institutions représentatives du personnel dans l'entreprise.

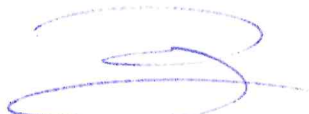
Article 3 : Leur mission s'exerce exclusivement dans le département du Cher et ouvre droit au remboursement des frais de déplacement dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur pour les agents de l'Etat.

Article 4 : La liste fixée par le présent arrêté sera tenue à la disposition des salariés dans les locaux de la DDETSPP du Cher et dans chaque mairie du département.

Article 5 : Monsieur le secrétaire général de la Préfecture du Cher et Monsieur le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Cher sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Cher.

Bourges, le 26 août 2026

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur de la DDETSPP du Cher,



Didier AUBINEAU

Dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un recours gracieux, adressé à Monsieur le Préfet du Cher, Place Marcel Plaisant 18020 Bourges ;*
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministère(s) concerné(s) ;*

Dans ces deux premiers cas de recours, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal administratif, 28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans Cédex 1 ;*

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible sur le site internet <https://www.telerecours.fr>

LISTE DES CONSEILLERS DU SALAIRE DU DEPARTEMENT DU CHER 2025 - 2028

NOM - Prénom	PROFESSION ou QUALITE	N° TELEPHONE DOMICILE	N° TELEPHONE ENTREPRISE OU SYNDICAT	APPARTENANCE SYNDICALE
BASSIN D'EMPLOI DE BOURGES				
M. ANTICH Jean-Michel	Employé	06.64.32.21.23	02.48.27.51.51	C.F.D.T.
M. CHAMBORD Stéphane	Employé	06.60.31.61.58	02.48.27.51.51	C.F.D.T.
Mme DEGOUTTE Stéphanie	Employée	06.35.58.12.39	02.48.65.01.44	F.O.
M DESABRES Ludovic		06.60.47.27.83	02.48.27.51.51	C.F.D.T.
M. GANDOIN Jean-Claude	Ouvrier	06.65.50.69.27		C.G.T.
M. GOUPIL Frédéric	Ingénieur informatique	06.31.18.34.49	06.31.18.34.49	C.F.T.C.
M. GRESSIN Frédéric	Technicien	06.63.77.65.65		C.G.T.
M. HOAREAU Franck	Ouvrier	06.61.13.34.50		C.G.T.
M. LEFEVRE Lionel	Préparateur référent	06.61.58.97.62	02.38.53.49.30	CFE-CGC
Mme LEFEBVRE Isabelle	Expert métier Niv 2	06.79.61.23.01	02.38.53.49.30	CFE-CGC
M MARTIN Jean-Pierre	Employé	06.16.99.45.05	02.48.27.51.51	C.F.D.T.
Mme NIETO Nathalie	Assistante juridique	06.52.08.44.62		U.N.S.A
M. PERRIN David	Technicien	06.81.54.01.88		C.G.T.
M. PIAT Yannick	Ouvrier	06.78.22.45.03		C.G.T.
Mme SANTAMARIA Nathalie	Accompagnatrice sociale	06.89.59.02.61		C.F.T.C.
M. SEVRE Frédéric	Ouvrier	06.71.04.16.72	02.48.65.01.44	F.O.
M. THEVENOT Jean-Pierre	Conducteur routier	06.62.35.16.64	02.48.65.01.44	F.O.
Mme TRIUX Amandine	Employé	06.67.27.19.34	02.48.27.51.51	C.F.D.T.

LISTE DES CONSEILLERS DU SALAIRE DU DEPARTEMENT DU CHER 2025 - 2028

NOM - Prénom	PROFESSION ou QUALITE	N° TELEPHONE DOMICILE	N° TELEPHONE ENTREPRISE OU SYNDICAT	APPARTENANCE SYNDICALE
BASSIN D'EMPLOI DE VIERZON				
M. BARON Dany	Employé	06.45.26.81.03		C.G.T.
M. CATALDI Antonio	Employé	06.40.92.08.05		C.G.T.
M. COVELLI Noël	Retraité	06.43.61.84.45		C.G.T.
Mme DIAS Anne	Employée	06.52.17.00.72	02.48.27.51.51	C.F.D.T.
Mme FRAMMERY Rachel	Employée	06.86.50.41.11		C.G.T.
Mme LEROY Nathalie	Employée	06.40.98.98.48	02.48.65.01.44	F.O.
M. NAUD Dimitri	Agent de sécurité	06.82.30.07.24	02.48.65.01.44	F.O.
Mme SAUTRON Lise	Employée	06.60.31.92.25	02.48.27.51.51	C.F.D.T.
Mme RAVEAU Véronique	Retraitée	06.78.12.12.57	02.48.27.51.51	C.F.D.T.
BASSIN D'EMPLOI D'AUBIGNY / NERE				
M. GANCZARSKI Philippe	Employé	06.81.77.40.51	02.48.27.51.51	C.F.D.T.
M. REVARDEL Eliane	Retraitée	02.48.58.56.07	0633.25.67.05	C.G.T.
M. THIBAUDAT Adrien	Employé	06.51.94.09.84	02.48.27.51.51	C.F.D.T.
BASSIN D'EMPLOI DE ST AMAND MONTROND				
Mme HANG Lydie	Employée	06.73.94.59.30	02.48.27.51.51	C.F.D.T.
M. LEPAIN François	Retraité	06.83.39.76.83		C.G.T.
M. MELLOT Jean-Philippe	Retraité	06.31.56.75.62		C.G.T.
M. MOREAU Sébastien	Gestionnaire	07.81.34.37.78		C.G.T.
M. RASLE Denis	Comptable recouvrement	06.79.76.03.99	02.48.65.01.44	F.O.